

observations du public

le 18 juillet 2022 :

est concerné

par des coupes de résineux et un ouvrage sur la TAINTROUË et l'ouvrage est hors programme. Ceci étant, il se plaint des coûts énormes des travaux qui ont déjà été réalisés par la collectivité et la manque de respect de l'environnement des entreprises (fruits de gozob) Par ailleurs et dans le cadre du projet, il s'inquiète sur l'accès aux bords par les entreprises et les déchets probables. Pour ce qui est des coupes de résineux, il mentionne qu'aucune loi n'oblige la coupe de résineux et le replant d'essences adaptées.

le 18 juillet 2022 :

est concerné par l'entretien

des bords de la TAINTROUË et les coupes de résineux. Il se dit fermement opposé au projet avec les arguments suivants :

* Coût prohibitif (> de 500.000€)

* Coupe d'arbre non nécessaire cela lui sur 5m de par et d'autre de la rivière avec abandon du bois sur les bords sans la responsabilité des propriétaires pour leur évacuation

* Les bords et ouvrages ont déjà été faits il y a 10 ans et cela reste un échec

* destruction d'ouvrages historiques (anciens vermes) devant faire partie intégrante du patrimoine local,

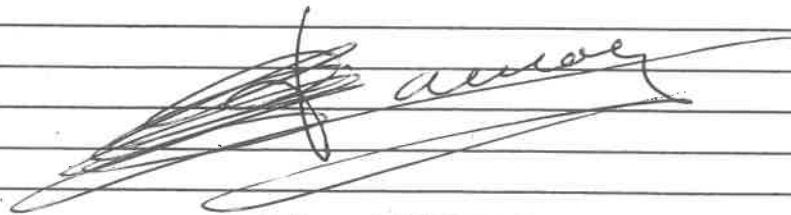
* Au vu qu'aucune preuve tangible de l'amélioration des bords d'eau depuis les derniers travaux ne lui a été apportée.

M^e

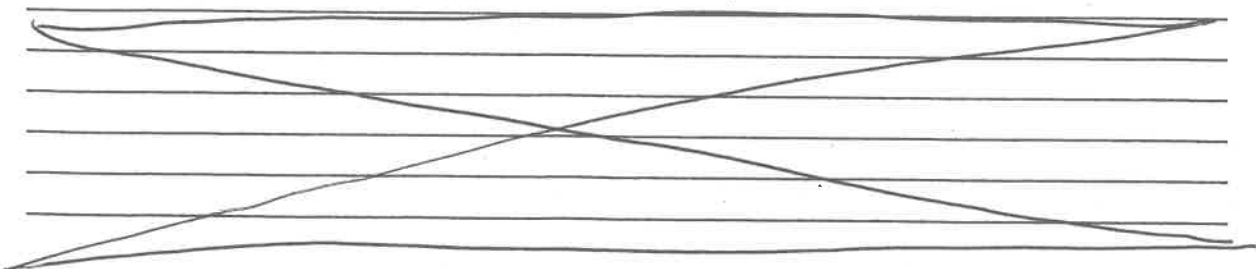
est opposé au projet.

est venue déposer un avis (non permanent) du 23/7/22

Fin de la permanence du 18 juillet



Gilbert JANCOVICI
Commissaire Enquêteur



observations du public

Le 23 juillet 2022, M. [nom] est venu à nouveau à la permanence. Il porte à ma connaissance un article de journal de 1989 faisant état de l'intérêt patrimonial d'ouvrages hydro-aériens situés sur le TAINTROUÉ. En complément de cet article, il m'informe également de l'existence d'un compte-rendu et de décisions prises en 2011, après avis préalable auprès des propriétaires de parcelles longeant le TAINTROUÉ, d'une annulation de travaux programmés. Cet état de fait met en avant, selon lui, le manque voire l'absence de concertation préalable dans le cadre de cette enquête.

M. [nom] s'intéresse, en prévision des coupes de réseaux, sur l'accès aux berges des ouvrages motorisés et la remise en état des lieux après passage.

Il note également le manque de retour d'expérience sur le comblement d'un tronçon d'eau au niveau de la vanne OH 16 et sur son impact écologique.

Il souhaiterait également connaître le coût de l'étude menée par le bureau d'étude SIN Bio.

M. [nom] est régulièrement présent à la permanence, en accompagnement de M. [nom] sans apporter d'éléments particuliers, en dehors du fait d'approuver globalement les dires de

[nom] a remis un courrier tamponné par messagerie et annexé à ce présent registre

[nom] a également remis un courrier paraphé par mes soins et annexé à ce registre

Courrier annexé et paraphé joint à ce registre en annexe 3 de

M. Pierre CHACHAY, maire de TAINTRAVA tient clairement à exprimer son opposition à la destruction d'ouvrages historiques sur sa commune, ceux-ci faisant partie du patrimoine local et étant le fruit du labeur des ancêtres de ses administrés. Par ailleurs, il mentionne qu'aucun retour d'expérience n'a été fait sur les travaux réalisés par le passé en terme d'annulation des problématiques environnementales signalées dans le projet.

Fin de la permanence du 23 juillet 2022

Gilbert JANCOVICI
Commissaire Enquêteur

